

PERIGUEUX

La Dordogne Libre – 7 décembre 2005

ÉTATS GÉNÉRAUX INFIRMIERS

Pour la création d'un ordre national

Trente et une associations et syndicats professionnels s'unissent pour que soit enfin créé un Ordre national infirmier. Des États généraux se déroulent dans toutes les régions pour informer des enjeux, mobiliser les professionnels de santé et les élus locaux et recueillir leurs opinions. La réunion de Périgueux, jeudi 8 décembre, sera animée par Thierry Amouroux, président du Syndicat national des professionnels infirmiers CFE-CGC. Il répond à nos questions.

DORDOGNE LIBRE.- « Des États Généraux à Périgueux, pourquoi ? »

THIERRY AMOUROUX.- « Nous faisons le tour de la France pour rencontrer les infirmiers de tous les départements de France. Nous allons leur faire part de ce que les trente et une organisations, syndicales et associatives, ont préparé depuis qu'elle se mobilise pour la création d'un Ordre national infirmier. Nous allons donc à la rencontre des professionnels pour qu'ils désignent un délégué par département lors de ces États généraux. Des délégués qui se retrouveront tous à Paris pour la réunion nationale, le 26 janvier prochain. »

DL.- « Quel intérêt dans la création d'un Ordre national infirmier ? »

T. A.- « Cet Ordre n'est pas une finalité, c'est simplement un moyen pour assurer la représentation de



Médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, sages-femmes mais encore d'autres professions paramédicales ont un Ordre depuis la loi du 4 août 2004. Les infirmiers veulent la même chose. PHOTO ARCHIVES DL

la profession. Ce sera l'instrument par lequel la profession pourra enfin s'affirmer. Une organisation qui rassemblera les 450 000 infirmiers français. Une structure unique et fédératrice qui permettrait de répondre aux besoins de la population, d'améliorer la qualité du service rendu au patient, d'avoir une place organisée sur tous les sujets de santé publique auxquels la profession se doit de contribuer activement. Nous voulons un ordre de la profession pour permettre la cohé-

sion des infirmières et pour défendre la qualité des prestations qu'elles délivrent au public. Nous ne supportons plus de voir des technocrates décider pour les infirmières ce qui est bien pour elles. Dans le cadre d'une structure nationale, c'est aux infirmières de gérer l'ensemble de leur exercice professionnel. »

DL.- « Par quelles étapes devrez vous passer pour voir cet ordre enfin créé ? »

T. A.- « Une proposition de loi a

déjà été déposée en juin par un député UDF de Vendée. Nous allons devoir rencontrer le ministère et la direction générale de la santé. Mais Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des Solidarités, est déjà intervenu à trois reprises sur ce sujet pour dire qu'il était favorable à une telle création. Donc, nous avons bon espoir. Cela devrait déboucher ! »

Propos recueillis par Delphine Le Normand